



# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 12 mai 2026

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Vincent GUIBERT, Olivier CAILLE et Mmes Chloë FAOUZI, Dominique DANILO, Stéphanie DEGAS, Florence RAYMOND AUGIER, représentants le conseil municipal.  
Mmes Maryse MESLET, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Maryse COUDRAIS, Karine VOLCLAIR, Marie-Chantal GUILLOT, Laurence HILLEREAU, représentants les associations.

**Absent excusé ayant donné pouvoir**

**Absente excusée**

Mme Shaïnon PLASSON

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,  
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et des animations aînés,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

**Convocation adressée le 7 mai 2026, CASF, article R123-16**

---

### **POINT N°12 – REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES AU SEIN DU COLLEGE DES SYNDICATS DE COMMUNES, SYNDICATS MIXTES ET AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

**Vu** la délibération N°AS-24-06-25-15 portant adhésion au syndicat mixte e-collectivités,

**Considérant que** le Conseil d'administration, suite à son renouvellement, doit procéder à l'élection de son représentant au sein du syndicats mixte e-collectivités,

Le Président indique qu'il se porte candidat pour représenter le CCAS. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection à bulletin public à la demande unanime des membres.

**Résultat du vote : 14 voix pour M. Jean-Paul PAVILLON**

**A la suite du vote, M. Jean-Paul PAVILLON est proclamé représentant du CCAS des Ponts-de-Cé au syndicat mixte e-collectivités.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

